

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

26 JUIN 2015

Présents :

M. Dominique BARGE, M. Jean BOYADJIAN, Mme Mireille BURTIN AUBOEUF, M. Jean CADOUX, M. Michel CAPIEZ, M. Adrien DAHER, Mme Véronique DEYBER, M. Jean-Frédéric GERNAIS, M. Jean-Claude GUYOT, M. MARTELET, M. Dominique MICHELEZ, Mme Fabienne REYNAUD, Mme. Joaquina SACCARO, Mme Céline SANTE, M. Alain VALETTE.

M. Jean-Pierre AUBRY a donné pouvoir à M. Dominique BARGE

Mme Nathalie WUYLSTEKER a donné pouvoir à Mme Véronique DEYBER

M. MAUDUIT a donné pouvoir à Mme SACCARO

Le quorum est atteint, l'assemblée générale ordinaire de l'Association peut valablement se tenir.

La séance débute par l'accueil des participants, Mme SACCARO Présidente les remercie de leur présence, et notamment la Mairie d'HURIGNY. Mme Claude CANNET, 2^{ème} vice-présidente du Département de Saône-et-Loire en charge des solidarités : affaires sociales, 5^{ème} risque, séniors, personnes en situation de handicap et offre de soin est excusée.

Mme La Présidente présente ensuite les différents membres du conseil d'administration ainsi que M. MARCAIRE, expert comptable.

1 - Rapport moral

Mme SACCARO retrace l'histoire de l'association ainsi que son objet.

2 - Rapport d'activité

Mme REYNAUD, secrétaire de l'Association revient sur l'année 2014 et l'activité de l'association.

En 2014, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois (1 fois par mois sauf l'été). L'activité a été marquée par 6 temps forts:

1. l'adoption de la charte d'établissement en accompagnement de la mise en place des entretiens individuels d'évaluation.

2. L'assemblée générale de l'association suivi du repas des familles qui s'est déroulé le 27 juin.
3. L'opération Brioche qui a eu lieu du 6 au 12 octobre avec vente par les familles et constitution d'un Mécénat partage avec les magasins "pâte à choux" de Crèches sur Saône, Mâcon et Fleurville.
Les fonds récoltés ont été utilisés pour acheter des tablettes tactiles pour les enfants.
4. Le catalogue IVOIRE: vente d'objets divers par correspondance au profit de l'association avant Noël.
5. Les photos individuelles: comme l'année dernière, un photographe professionnel est venu faire un portrait "groupe + individuel" des enfants pour lesquels les tuteurs légaux avaient donné leur autorisation. Le pack a ensuite été vendu au tarif de 6€.
6. Le spectacle de Noël, en remplacement de la galette des rois qui rencontrait un succès mitigé voir confidentiel, l'association a offert un spectacle de magie au château du tinallier.

3 – Rapport d'activités des établissements

M. GENILLEAU, Directeur des structures (adultes/enfants) retrace l'activité sur l'année 2014.
(Cf. document joint)

4 – Bilan financier et affectation des résultats

Le bilan financier de l'association est présenté par le trésorier M. BOYADJIAN Jean

Les comptes de charges et produits d'exploitation de l'exercice 2014 sont commentés sur écran par vidéo projecteur.

Les produits d'exploitation sont constitués de recettes issues de la vente de bienfaisance, du repas des parents de Juin 2014, des subventions communales, des cotisations des membres de l'association, et des dons.

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses réalisées dans le cadre des achats des articles de bienfaisance, des cadeaux de fin d'année, de l'animation du repas des parents, et du photographe qui a réalisé les photos de classes.

Les produits financiers représentent les intérêts versés sur les placements de fonds.

Le résultat net comptable de l'association gestionnaire pour l'exercice clos au 31/12/2014 est un déficit de 2 447.60 €

1 Affectation des résultats

- Résultat de l'association gestionnaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, le déficit est affecté en totalité en report à nouveau débiteur qui passe ainsi de 121 479.99 € à 123 927.59 €

- Résultats de la gestion conventionnée

Les résultats nets comptables des services et établissements en gestion conventionnée pour l'exercice clos le 31/12/2014 sont :

IME AUTISME	excédent	51 321 €
SESSAD	excédent	5 747 €
PUV / CAJ	déficit	6 759 €

Ces résultats après corrections selon la législation en vigueur ont fait l'objet d'une demande d'affectation auprès des autorités de contrôle et tarification dans les comptes administratifs 2014.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

M. MARCAIRE, expert-comptable, présente une compilation des comptes des établissements et de l'association.

M. JARRE, commissaire aux comptes, certifie que les comptes 2014 sont réguliers et sincères et conformes aux règles comptables françaises.

Le montant de la cotisation 2015 pour adhérer à l'association est proposé à 48 € pour l'année civile.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

5 – Renouvellement du conseil d'administration

L'association enregistre 5 membres sortants (M. AUBRY, Mme GERNAIS, Mme SACCARO, M. BARGE et M. MICHELEZ).

M. AUBRY, Mme GERNAIS, Mme SACCARO, Mme THEVENET et M. CHAPUIS se portent candidats pour devenir membres du conseil d'administration.

Pas de voix contre, pas d'abstention, rapport adopté à l'unanimité.